

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 20 juin 2023

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration :9
- En exercice :9
- Présents à la séance : 6
- Qui ont pris part à la délibération : 5
 - POUR : 5
 - CONTRE :0
 - ABSENTION :0

Date de la convocation : 14/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 du mois de juin, à **09 : 00 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre Savelli, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que **le quorum est atteint** : 6 conseillers **présents** : M. Pierre SAVELLI, M. Jean-Jacques PADOVANI, M. Philippe PERETTI, M. Gérard ROMITI, M. Paul TIERI, M. Jean-Charles LEONARDI et 3 conseillers **absents** : M. Louis POZZO di BORGO, M. Jean ZUCCARELLI, M. Michel ROSSI.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à **l'élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Paul TIERI, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°223 du-20062023.

Domaine : Adoption des comptes administratifs 2022

Le Conseil d'Administration ;

Vu les articles L.1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;

Vu les statuts modifiés par délibération de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 12 Avril 2016 portant sur la modification de l'adresse du siège.

Vu la délibération du 15 mars 2015 portant approbation des budgets de la régie les Eaux du Pays bastiais ;

Vu l'adoption des comptes de gestion 2022 ;

Vu le rapport de présentation établi par l'ordonnateur.

Le Président ayant donné lecture du rapport n°2

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 20 juin 2023

Délibération n°223 du-20062023

Domaine : Adoption des comptes administratifs 2022

Après en avoir délibéré, le président s'étant retiré lors du vote, aucune voix ne s'est élevée contre l'adoption des comptes administratifs :

1/ Adopte les comptes administratifs 2022 lesquels font ressortir les résultats définitifs ci-dessous :

PRINCIPAL :

		2022
Recette de fonctionnement		4 323 070,54
Dépense de fonctionnement		4 323 070,54
SOLDE D'EXECUTION		0,00
Report N-1	R002	0,00
Résultat Cumulé		0,00
Affectation au c/1068		
Résultat de clôture N		0,00

		2022
Recette d'Investissement		74 596,18
Dépense d'Investissement		76 411,75
SOLDE D'EXECUTION		- 1 815,57
Report N-1	R001	283 347,64
Total		281 532,07
Résultat de clôture N		281 532,07

EAU :

		2022
Recette de fonctionnement		8 463 285,22
Dépense de fonctionnement		11 815 065,00
SOLDE D'EXECUTION		-3 351 779,78
Report N-1	R002	6 046 940,62
Résultat Cumulé		2 695 160,84
Affectation au c/1068		
Résultat de clôture N		2 695 160,84

		2022
Recette d'Investissement		5 763 146,82
Dépense d'Investissement		1 188 625,55
SOLDE D'EXECUTION		4 574 521,27
Report N-1	R001	2 423 059,06
Résultat Cumulé		6 997 580,33
Résultat de clôture N		6 997 580,33

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 20 juin 2023

ASSAINISSEMENT :

		2022
Recette de fonctionnement		6 938 535,01
Dépense de fonctionnement		11 807 374,43
SOLDE D'EXECUTION		-4 868 839,42
Report N-1	R002	2 195 964,21
Résultat Cumulé		-2 672 875,21
Affectation au c/1068		
Résultat de clôture N		-2 672 875,21

		2022
Recette d'Investissement		1 291 095,11
Dépense d'Investissement		610 920,00
SOLDE D'EXECUTION		680 175,11
Report N-1	R001	-646 502,13
Total		33 672,98
Résultat de clôture N		33 672,98

ETAT DES RESTES A REALISER - BUDGET EAU	
R.A.R. RECETTES	4 368 219,70
R.A.R. DEPENSES	950 100,60
BESOIN DE FINANCEMENT DES R.A.R.	0

ETAT DES RESTES A REALISER - BUDGET ASSAINISSEMENT	
R.A.R. RECETTES	0,00
R.A.R. DEPENSES	149 680,45
BESOIN DE FINANCEMENT DES R.A.R.	149 680,45

- 2/ **Constate** la cohérence des données avec les comptes de gestion ;
- 3/ **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- 4/ **Arrête les résultats définitifs** tels que déclinés ci-dessus ;
- 5/ **Dit** que la présente délibération sera publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,

